



Résolution n° 3

GA-2024-92-RES-03

Objet : Réunir des analystes au sein d'une communauté mondiale afin de favoriser le partage de données ainsi que l'analyse des menaces criminelles transnationales, des réseaux criminels et de leurs modèles économiques qui ne cessent d'évoluer

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 92^{ème} session à Glasgow (Royaume-Uni) du 4 au 7 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'une analyse criminelle précise et effectuée en temps utile est cruciale pour la planification et l'action policières aussi bien stratégiques qu'opérationnelles,

RECONNAISSANT que l'analyse, en particulier l'élaboration rapide d'analyses criminelles de qualité et axées sur les menaces, est une priorité stratégique pour INTERPOL,

SALUANT le travail accompli aux fins de l'évaluation des menaces criminelles au niveau mondial réalisée tous les deux ans par INTERPOL et les efforts constants en vue de cartographier et d'évaluer les groupes criminels transnationaux organisés qui présentent une menace élevée, en particulier leur influence sur les plans transrégional et transcontinental, dans le cadre de l'approche mondiale sans équivalent de l'Organisation,

APPUYANT l'initiative de la Sous-direction de l'Analyse criminelle visant à créer le Réseau mondial d'analyse et de renseignement d'INTERPOL (I-GAIN) pour constituer une communauté mondiale d'analystes des pays membres et d'organisations partenaires,

RECONNAISSANT ÉGALEMENT l'importance de la mise au point de la plateforme INSIGHT pour améliorer les capacités d'analyse d'INTERPOL et la mise en œuvre réussie de ses nouvelles capacités,

RECONNAISSANT EN OUTRE le rôle central des fichiers d'analyse criminelle et l'intérêt qu'ont les pays membres à y participer et à les alimenter régulièrement en données utiles,

PRENANT ACTE des travaux novateurs dans le cadre du projet ENACT pour renforcer les capacités d'analyse des pays membres d'Afrique, en particulier chez les policières, par la mise en place d'unités d'analyse ainsi que de womENACTion et autres initiatives liées, lesquelles encouragent la prise en compte des questions de genre dans les domaines de l'analyse et de l'application de la loi en Afrique,

APPELLE les pays membres à rejoindre I-GAIN en indiquant à la Sous-direction de l'Analyse criminelle un point de contact approprié et en participant activement à ce réseau collaboratif par le partage de renseignements et de résultats d'analyse ;

DEMANDE INSTAMMENT aux pays membres de fournir des réponses utiles aux demandes d'information envoyées par les unités spécialisées d'INTERPOL, en particulier au moyen des questionnaires sur les menaces criminelles au niveau mondial, qui sont essentiels pour obtenir une évaluation précise des menaces criminelles au niveau mondial ;

ENCOURAGE EN OUTRE les pays membres à fournir régulièrement des données pertinentes pour l'ensemble des bases de données d'INTERPOL, à participer aux fichiers d'analyse criminelle concernés de l'Organisation et à les alimenter ;

INVITE les pays membres à favoriser la mise à disposition de fonctionnaires qualifiés au Secrétariat général afin de pourvoir les postes vacants d'analystes en renseignement criminel, pour des analyses à la fois opérationnelles et stratégiques, ainsi que d'experts en données pour renforcer le personnel de l'Organisation chargé des analyses ;

ENCOURAGE ÉGALEMENT les pays membres à faire appel à INTERPOL afin qu'il les assiste dans leurs analyses, en particulier pour les faire bénéficier des nouvelles capacités d'analyse offertes par INSIGHT, ainsi que pour nettoyer, recouper et analyser les données complexes recueillies dans le cadre d'enquêtes transnationales en cours.

Adoptée : 122 voix pour, 0 contre et 0 abstention